

Droits différenciés Rentrée 2026-2027

Je suis un étudiant international
ressortissant d'un pays ...

Extra-communautaire

Communautaire

Ressortissant d'un pays
non exonéré par
Aix-Marseille Université

Ressortissant d'un pays
exonéré partiellement par
Aix-Marseille Université

Ayant l'une des situations
suivantes

- Résident longue durée en France
- Rattaché à un foyer fiscal en France (depuis au moins deux ans)
- Réfugié ou bénéficiaire de la protection temporaire
- Boursier du CROUS, du gouvernement ou d'une ambassade française
- Titulaire d'un titre de séjour "membre de la famille d'un citoyen EU"
- Doctorant, HDR
- Étudiant inscrit au 3ème cycle des études de santé (hors cycle court)
- Étudiant inscrit en CPGE
- Étudiant inscrit en contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou formation continue financée
- Étudiant en programme d'échange international
- Étudiant québécois
- Étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2018-2019
- Étudiant inscrit dans un centre de FLE en France en 2019-2020

Inscrit **à amU**
au moins une fois
entre 2019/20 et
2021/22

Inscrit **à amU**
à partir de la rentrée
2022-2023

Inscrit **à amU**
à partir de la
rentrée
2025-2026

Inscrit **à amU**
avant
2025-2026

**JE PAYE 100% DES FRAIS
DIFFÉRENCIÉS**

2 895 € - Licence
3 941 € - Master

**JE PAYE 25% DES FRAIS
DIFFÉRENCIÉS**

724 € Licence
985 € Master

**JE NE PAYE PAS DE FRAIS
DIFFÉRENCIÉS**

178 € Licence
254 € Master

*Les États qui ne relèvent
ni de l'Union européenne,
ni de l'Espace
économique européen, ni
de la Confédération
suisse*

*Etats membres de
l'Union européenne,
faisant partie de l'accord
sur l'Espace économique
européen ou de la
Confédération suisse.*

SOURCES

- Arrêté du 19 avril 2019